

L'Eglise réformée fribourgeoise suspend définitivement un pasteur



Un quartier de Morat (archives)
Photo : Keystone

L'Eglise évangélique réformée du canton de Fribourg a suspendu définitivement avec effet immédiat un pasteur effectuant un remplacement jusqu'à mi-2013. L'enquête disciplinaire a révélé qu'il s'était attribué un titre de docteur en théologie au moyen de faux documents.

Cette décision entraîne l'impossibilité pour cet homme d'exercer son ministère, a précisé à l'ats le président du conseil synodal Pierre-Philippe Blaser. La décision du conseil synodal

est de nature déontologique. Il ne s'agit pas d'un licenciement: une telle décision de nature administrative revient à la paroisse qui a engagé le faux pasteur.

Le comportement de ce dernier est en contradiction flagrante avec la déontologie des membres du corps pastoral ainsi qu'avec la qualité du travail qu'ils accomplissent. La crédibilité et l'honnêteté sont en effet des exigences fondamentales pour l'accomplissement du ministère pastoral, a indiqué l'Eglise évangélique réformée fribourgeoise dans un communiqué de presse.

Réintégration exclue

Le pasteur mis en cause reconnaît les points évoqués. Le conseil synodal exclut qu'il réintègre son poste. Indépendamment de la décision du conseil synodal, d'autres procédures sont en cours contre le pasteur concerné.

Il s'agit aussi bien de paroisses en Suisse alémanique qu'en Suisse romande, explique M. Blaser. A chaque fois, l'homme s'est fait engager sur foi de faux diplômes (ats)

Tags

Politique Religion et croyances Suisse